



BOUCLANS

JANVIER 2024

INFOS

Chères Bouclanaises, chers Bouclanais,

Une fois n'est pas coutume, le Maire me laisse la plume pour débiter cet édito. En effet, je tiens à vous informer personnellement de ma décision de démissionner de mes fonctions de 1^{ère} adjointe au Maire de notre commune.

Cette décision n'a pas été prise à la légère, et elle résulte de diverses considérations personnelles et professionnelles qui m'amènent à réévaluer mon engagement dans cette fonction. J'ai changé d'emploi et mon temps de travail a considérablement augmenté, ce qui ne me laisse plus aujourd'hui la possibilité d'exercer comme il se doit mes fonctions de 1^{ère} adjointe.

Cependant, je souhaite souligner que ma volonté de servir notre communauté demeure intacte, et je reste honorée de continuer à assumer mes responsabilités en tant que conseillère municipale.

Je resterai en fonction jusqu'à la validation par le Préfet de ma démission afin de ne pas compromettre le fonctionnement de la commune.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers vous ainsi qu'envers Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale pour la collaboration fructueuse que nous avons eue au cours de cette période. Ensemble, nous avons accompli des progrès significatifs pour le bien de notre commune, et je suis confiante dans le fait que cette dynamique positive se poursuivra avec succès.

Fleur MANZONI

Il est toujours difficile d'apprendre qu'un élu doit quitter ses fonctions, même si, lorsque Fleur MANZONI a informé le conseil municipal de sa décision et des raisons qui y conduisent, nous l'avons tous compris. Un engagement municipal, qui plus est un engagement d'adjoint(e), nécessite une implication réelle, les délégations et les représentations dans diverses structures nécessitant effectivement une disponibilité certaine. Un mandat dure six ans, et il est clair que dans une vie personnelle ou professionnelle bien des changements peuvent intervenir durant cette période.

Au nom du conseil municipal, je remercie vivement Fleur pour son engagement sans faille durant ces quatre années. Nous avons toujours pu travailler de manière constructive, en équipe, et faire avancer collégialement les dossiers communaux et intercommunaux. Nous nous réjouissons bien sûr qu'elle puisse demeurer conseillère municipale et ainsi continuer à participer aux affaires communales.

Sur un plan formel, sa démission doit être validée par Monsieur le Préfet pour devenir effective. À l'issue, le conseil municipal devra se prononcer, soit pour limiter le nombre à 2 adjoints, soit pour élire un nouvel adjoint. Dans tous les cas, compte tenu de leur expérience acquise durant ces quatre années et durant leurs mandats précédents, il sera proposé au conseil municipal que Jean Marie ISABEY, deuxième adjoint, devienne premier adjoint et que Frédérique POUPENEY, troisième adjointe, devienne deuxième adjointe.

Martial HIRTZEL



Calendrier

Ce mois-ci

07/02 : Don du sang

10/02 : Tartifoot

16/02 : Conseil municipal

À venir

06/04 : 1/2 journée Parcours du cœur à Bouclans

08/05 : Célébration à Vauchamps : pose plaque commémorative soldat Muller

07 et 08/06 : L'annuelle des Artistes à la Campagne à Bouclans

06 au 8/09 : Fête agricole Les Terres de JIM à Mamirole

Flash info

Le docteur **Cécile Vernus, médecin généraliste, vous annonce son installation** au 5 rue des thuyas à **Bouclans à compter du 1^{er} février**, en association avec les docteurs Delphine Garnache et Léa Boucon.

Tel: 03 81 52 01 80

Infos pratiques mairie :

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans25@orange.fr

Politeia : Bouclans



LE TRI
+ FACILE

BULLETIN



RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2023

Membres présents : MME S. DENIMAL, N. DEFRASNE, V. DUEDE-FERNANDEZ, C. FERNIOT-PAPILLON, F. MANZONI, O POMMEY, F. POUPE-NEY, V. SIMONIN, E. VERDOT et MM V. BOUVRESSE, J.M. ISABEY, A. MARTIN, J. BOURRAT, G. MICHEL, M. HIRTZEL

Procurations : M. GRUET À V.SIMONIN, J.PERROT-MINOT À M. HIRTZEL, V. BUGNET À F. POUPENEY, C.AURIOL À J. BOURRAT

Excusés : arrivée de O POMMEY en cours de séance

Secrétaire de séance : N. DEFRASNE

Licence IV– Frais de formation

Pour mémoire, le conseil municipal avait validé à l'unanimité, le 13 décembre 2022, la signature d'une convention avec le comité des fêtes de Bouclans afin que la commune puisse disposer d'une licence IV (*autorisation créée le 24 septembre 1941 pour les débits de boissons souhaitant vendre à consommer sur place les boissons de tous les groupes*) indispensable à une éventuelle nouvelle implantation d'un débit de boissons sur la commune.

Il a ainsi établi que :

- ⇒ cette licence IV a pour vocation à être cédée gratuitement par la commune à un éventuel exploitant souhaitant installer un établissement sur le territoire communal,
- ⇒ que dans l'intervalle, le comité des fêtes sera considéré comme porteur de cette licence et assumera les obligations prévues en la matière,
- ⇒ qu'en aucun cas le comité des fêtes ou l'un de ses représentants ne pourra disposer librement de cette licence mais devra en référer préalablement à la commune, seule à même d'en décider.

Dans le cadre des échanges avec le comité des fêtes, le Président de l'association a sollicité le conseil municipal afin que les coûts de formation obligatoire et inhérente à l'exploitation d'une licence de vente de boissons alcoolisées puissent être pris en charge par la commune. Le montant estimé est de l'ordre de 400 à 500 € selon l'organisme de formation retenu pour une formation de 3 jours. En contrepartie, le Président prendra 3 jours de ses temps de congés pour honorer cette formation.

Vente de bois

.Lors de la vente de bois du 14 décembre 2023, les lots suivants ont été attribués :

- Lot 232F49042 à la société Marsolat, située à Velesmes-Echevanne (70), pour la somme de 20 551€ pour 81 m³ (6 offreurs)
- Lot 232F49043 à la société Scierie de Falletans (39) au tarif de 111 090€ pour 189 m³ (17 offreurs)

Ces lots étaient composés majoritairement de chênes mûrs, qui vont être utilisés comme bois d'œuvre.

Il est à noter le caractère assez exceptionnel de cette vente, remarqué par l'ensemble des acteurs.

Cession de terrain d'aisance

Monsieur et Madame Jean-Claude Plançon ont sollicité la commune pour l'achat des parcelles E 059 et E 060, situées en limite de propriété de leur maison, derrière l'espace culturel. Il s'agit en réalité d'alignement de limites leur permettant l'implantation du compteur d'électricité. Les surfaces respectives sont de 13 m² et 41 m².

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la cession de ces petites surfaces au prix de 35 €/m², les frais étant à la charge des demandeurs.

Médiathèque Municipale
Les rendez-vous à ne pas manquer

*** Histoires pour les p'tites oreilles (0-3 ans) - mardi 13 février à 10h**



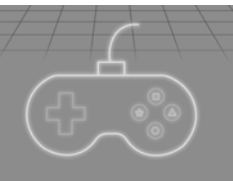
Rendez-vous pour un moment convivial à la médiathèque ! **Au programme : des contes et comptines** pour les tout-petits (0-3 ans) accompagnés par leur parents, grands-parents ou assistant(e)s maternel(le)s.

Séance animée par Emilie Laligant, animatrice au Relais Petite Enfance de la CCPhD.

*** À vos manettes !**

La médiathèque met à votre disposition des jeux vidéos sur **Playstation 4** pour un moment de convivialité, d'échanges intergénérationnels et d'affrontement bien sûr !

Familles, joueurs aguerris, occasionnels ou tout simplement curieux ... Profitez-en !



Console disponible du 7 février au 15 mars sur les créneaux suivants :

- les mercredis de 14h à 17h (sauf le mercredi 28 février) ;

- les vendredis de 16h à 19h.

Temps d'utilisation limité selon l'affluence – Réservation vivement conseillée !

VACANCES DE FÉVRIER

*** Après-midi jeux de société – Mercredi 21 février de 14h à 16h30**

Une sélection de jeux est disponible à la médiathèque pour une après-midi ludique ; vous pouvez également apporter vos propres jeux de société à nous faire découvrir ! À partir de 7 ans.

*** La Médiathèque fait son cinéma – Mercredi 28 février**

La médiathèque vous propose une séance de cinéma autour du court-métrage pour tous les âges. Animation pour petits et grands, comédie, drame ou documentaire ... une occasion de se laisser surprendre et de faire de belles découvertes !



Films sélectionnés avec l'aide de l'Agence du court-métrage, en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Doubs :

16h : courts-métrages jeunesse pour les + de 6 ans (durée 45 mn)

17h : courts-métrages jeunesse pour les 3 – 6 ans (durée 40 mn)

20h : courts-métrages tous publics à partir de 12 ans (durée environ 1h)



Dylan, jeune Bouclanais, a participé à Questions pour un champion ! lundi 15 janvier 2024.

Quatre candidats sont en lice et doivent, lors de 3 manches successives, répondre à des questions de culture générale. Le concurrent le moins performant est éliminé à la fin de chaque manche et le champion est le candidat remportant la dernière manche, ce qui lui donne le droit de rejouer à l'émission suivante. S'il y a égalité à l'issue de la première ou de la deuxième manche, une épreuve supplémentaire départage les candidats.

S'il n'est pas devenu champion, Dylan n'a pas démérité. Qualifié à la deuxième place à l'issue de la première manche, *9 points gagnants*, il arrive à égalité avec le champion en titre lors de la deuxième manche, le *4 à la suite*. Il remporte le *Jeu décisif* et se qualifie pour la finale. Il perd le Face à face mais peut être fier de lui !

Bravo Dylan !

Les 90 ans de Monsieur Paul Chathanay



Quelques membres de la Municipalité sont venus honorer les 90 ans de M. Chathanay fêtés brillamment en décembre 2023.

Une galette et un verre de l'amitié ont ainsi été partagés avec Monsieur Chathanay et son épouse le 12 janvier à leur domicile.

Nous leur souhaitons une très belle année 2024 et de beaux jours à partager en famille avec l'arrivée des premiers arrières petits-enfants.

Les vœux du Maire

La municipalité de Bouclans a présenté ses vœux samedi 13 janvier 2024 à l'Espace culturel de Bouclans.

Malgré le froid qui sévissait, de nombreux bouclanais sont venus assister à ce moment de rassemblement annuel couronné par un vin d'honneur et une ou plusieurs parts de galette des rois selon les appétits de chacun 😊.

À cette occasion, M. le Maire a rappelé les principales réalisations 2023 et les projets à venir, remercié les bénévoles, les acteurs des services publics disponibles sur la commune, les professionnels et acteurs économiques qui rendent la commune de Bouclans attractive et bien sûr, son équipe, toujours mobilisée après ces 4 premières années de mandat.



Ont également été célébrées les 8 naissances dans la commune en 2023 et les deux familles présentes samedi se sont vu remettre un bouquet de fleurs et un bon d'achat de 30 euros. Sincères félicitations !

Pose d'une plaque « soldat Muller » à Vauchamps

L'association du souvenir Français a sollicité l'accord de la commune pour la pose d'une plaque commémorative sur la place du village de Vauchamps, honorant le soldat Muller, mort pour la France en 1918 et natif de la commune de Vauchamps.

La célébration du 8 mai 1945 honorera sa mémoire en présence des autorités civiles et militaires ainsi qu'un détachement de l'école de sous-officiers d'active de Saint Maixent - Nouvelle Aquitaine (79) dont la dernière promotion sera baptisée de son nom.

Le petit clin d'œil du mois



LE DICTON DU MOIS

Janvier de givre, année de fruits

La recette de janvier

La galette comtoise



¼ de litre de lait



100 g de beurre



12 morceaux de sucre



125 g de farine



4 œufs + 1 jaune d'œuf



4 cuillères à soupe de crème fraîche

Porter le lait, le beurre et le sucre à ébullition tout en remuant.

Au premier bouillon, retirer du feu et jeter la farine d'un seul coup et remuer énergiquement jusqu'à formation d'une pâte lisse et homogène.

Ajouter les œufs 1 par 1. Ajouter la crème fraîche.

Étaler sur une tôle garnie de papier sulfurisé (ou dans un moule à tarte). Ne pas oublier de mettre une fève !

Dorer avec le jaune d'œuf puis faire des stries sur la pâte à l'aide d'une fourchette avant d'enfourner à 200° pendant environ 35 minutes (À surveiller !)

Options : ajouter de l'extrait de vanille ou de l'eau de fleur d'oranger dans le lait avant de chauffer

Pensez à vous inscrire à la Tartiflette du 10 février 2024 organisée par le Club de foot du Premier Plateau à l'Espace culturel de Bouclans !

Soutenons nos associations et jouons la carte des sorties de proximité 😊

Réservation au:

06.40.52.60.36

Pour 20 euros:

Apéro
Tartiflette
Dessert
Café



Le 10 Février 2024
à la salle des fêtes de BOUCLANS

les ÉDUCATIFS
ET SOLIDAIRES
francas
du doubs

Les offres du centre de loisirs de Bouclans pendant les vacances scolaires de Février

Pendant les vacances de Février, **pour les enfants de 3 à 11 ans**, le Boucl'loisirs sera ouvert du **lundi 19 au vendredi 23 Février**. Les inscriptions sont disponibles en ligne via le portail famille pour ceux qui possèdent déjà un compte. Pour les nouveaux participants, les informations nécessaires sont accessibles sur le site internet www.francasbouclans.jimdo.com

Pour les adolescents, des activités seront proposées la semaine du 26 Février au 1^{er} mars. Les détails seront disponibles en ligne début Février sur le site www.francasbouclans.jimdo.com

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06 15 69 07 46 ou par e-mail à l'adresse bouclans.cdl@francas-doubs.fr.

Claire Certoux



Le compostage collectif

Comme la loi le prévoit, la mise en place d'au moins un composteur collectif est bien prévue pour 2024 et est en cours d'étude d'implantation pour être facilement accessible tout en limitant, autant que faire se peut, les nuisances qu'un tel point de collecte peut générer.

Ces composteurs doivent être fournis par PREVAL Haut Doubs, le syndicat mixte de valorisation des déchets dont c'est la compétence, et leur installation doit répondre à un certain nombre d'exigences pour la préparation des terrains.

Or, le périmètre de compétence de Préval couvre toutes les communes du Pays de Maiche, du Pays de Sancey Belleherbe, du Plateau du Russey, des Portes du Haut Doubs, du Val de Morteau, du Grand Pontarlier, des Lacs et Montagnes du Haut Doubs et le secteur de Frasne/Levier, soit 144000 habitants et donc le 1/3 du Doubs.

Les choses vont donc se faire progressivement sur quelques mois.

Le compostage chez le particulier

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC) a rendu aussi obligatoire, à compter également du 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets pour les particuliers.

Pourquoi composter ?

Les déchets fermentescibles (déchets de cuisine et de jardin) représentent 30 % du poids de nos déchets ménagers. Collecter, transporter et incinérer nos déchets, cela coûte cher ... Par ailleurs, brûler des déchets composés à 80 % d'eau ne paraît pas très logique !

Or, il existe un moyen très simple de traiter soi-même ses déchets organiques : le compostage individuel.

Composter permettra donc de détourner de la collecte traditionnelle une partie importante de nos déchets et de la valoriser naturellement.

Quels déchets composter ?

- **les déchets de jardin** tels que les tontes de pelouse sèches en petite quantité, les feuilles mortes, les plantes sèches, les petites tailles de haie, les branches broyées, les fanes de légumes, la paille, ...
- **les déchets de cuisine** : épluchures de légumes et pelures de fruits, sachets de thé, marc de café avec filtre, restes alimentaires (*pain, viande, fromage... en prenant soin de les enfouir pour ne pas attirer les animaux*), les coquilles d'œufs écrasées, ...
- **autres déchets acceptés** : le carton bruns type boîtes d'œufs (*en petite quantité et en petits morceaux*), le papier essuie-tout, les sciures, ...

Les sacs « biodégradables » ne se composent pas (*ils ne se dégradent pas totalement et peuvent contaminer le compost de résidus de leur composition*) et les cendres, très alcalines, sont à éviter ou alors en petites quantités pour ne pas perturber le processus de compostage.

Le compostage individuel se pratique en tas dans son jardin (*6 à 12 mois pour obtenir un compost mûr*) ou dans un composteur (*4 à 6 mois*).

Pour rappel, Préval propose des composteurs au tarif de 40 €.

Pré-commande sur www.preval.fr avec retraits dans certaines communes de son territoire (à Valdahon le 20 mars et 22 mai prochains).

Pour bien réussir son compost :

- ⇒ Bien fragmenter les déchets
- ⇒ Apporter autant de déchets humides que secs
- ⇒ Mélanger le compost régulièrement pour l'aérer

Plantations d'arbres

Les plantations d'arbres prévues dans le cadre de l'opération Sensibilis'haies ont été réalisées. La haie principale a été plantée au fond de la parcelle du bâtiment communal derrière l'Espace Culturel. Cela a été l'occasion de nettoyer et d'aplanir cette zone qui sera en partie enherbée et en partie aménagée en tout-venant afin d'augmenter la surface de parking.

Une quinzaine d'autres arbres et arbustes ont été plantés en même temps à divers endroits de la commune.

Ces mesures concrètes seront de plus en plus fréquentes afin de répondre aux besoins liés à la transition écologique.

Plan national pour la transition écologique

Selon Météo France, 2022 s'est avérée l'année la plus chaude jamais enregistrée en France et 2023 se classe au deuxième rang. La période 2023-2027 serait la plus chaude jamais enregistrée sur Terre, selon l'Organisation des Nations Unies. Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire notre empreinte écologique.

Une année de travaux, qui auront mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales et associations environnementales, a permis à la France de se doter d'un plan d'actions via une méthodologie innovante, la planification écologique, pour **relever cinq défis environnementaux d'ici 2030** :

1. L'atténuation du réchauffement climatique
2. L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement
3. La préservation et la restauration de la biodiversité
4. La préservation des ressources
5. La réduction des pollutions qui impactent la santé

Cette volonté se traduit en trois objectifs :

- Réduction d'émissions de gaz à effet de serre (-138 millions de tonnes d'ici 2030)
- Moins de pression sur notre biodiversité (1,4 millions d'hectares à restaurer)
- Une meilleure gestion de nos ressources essentielles (-10 % de consommation d'eau)

Le plan a défini six thèmes pour agir. Voici quelques exemples pour chacun :

MIEUX SE DÉPLACER

Développer l'automobile propre et les voitures électriques (aide à la conversion, déploiement des bornes de recharges...)
Faciliter le report vers le vélo (développement accru de pistes cyclables sécurisées...) et les transports en commun
Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

MIEUX SE LOGER

De l'énergie renouvelable et décarbonée pour le chauffage (remplacement chaudières à fioul...)
Des rénovations des logements plus performantes et accompagnées (MaPrimeRénov', création du service public France Rénov'...)

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

Protéger la richesse des sols (replanter des haies...)
Instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources eau et forêt (préserver la qualité de l'eau...)
Préserver et restaurer la nature (réduire le rythme d'artificialisation des sols, se doter d'un réseau d'aires protégées cohérent et ambitieux...)

MIEUX PRODUIRE

Diminuer l'impact environnemental de nos flux logistiques (augmenter la part du ferroviaire...)
Augmenter la production d'énergie propre
Moins de déchets et une meilleure valorisation

MIEUX SE NOURRIR

Une production agricole plus durable (accélérer le développement de l'agriculture biologique...)
Un engagement de toute la chaîne alimentaire pour promouvoir la durabilité des produits
Accompagner l'évolution de notre alimentation (évoluer vers des régimes alimentaires moins émissifs...)
Baisser suffisamment les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture

MIEUX CONSOMMER

Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
Intensifier les achats responsables des acteurs économiques et des administrations

L'effort à fournir sera porté à 50 % par les entreprises, à 25 % par les collectivités et à 25 % par les particuliers.

Les actions cumulées des collectivités sont essentielles à la conduite de la transition écologique. Cela implique que l'ensemble des politiques publiques territoriales autour de ces enjeux soient cohérentes avec l'ambition nationale de planification écologique. Celle-ci devient une priorité politique et impactera donc nos choix et actions communales durant les six prochaines années. Il n'en demeure pas moins que les communes devront poursuivre leurs actions et investissements nécessaires dans tous les autres domaines.